

LETTRE ÉPARGNE INFO SERVICE



Quoi de neuf ?



Coronavirus : quelles conséquences pour vos placements financiers ?

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus (covid-19) différentes mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement, et l'AMF a émis un certain nombre de recommandations notamment pour les assemblées générales des sociétés cotées. Retrouvez toutes les informations sur notre site internet.

[En savoir plus](#)



PER : que faut-il savoir sur le nouveau Plan d'Epargne Retraite ?

La loi Pacte a créé un nouveau placement dédié à l'épargne retraite : le Plan d'Epargne Retraite. Ce plan, destiné à remplacer les produits existants, présente de nombreux avantages pour les épargnants. Voici ce qu'il faut retenir.

[Lire l'article](#)

A savoir



Épargne salariale : comment se renseigner ?

En raison du contexte lié à l'épidémie de covid-19, la semaine de l'épargne salariale a dû être annulée. Toutefois, la plupart des entreprises poursuivent leurs campagnes de versement de l'intéressement et de la participation sur les plans d'épargne salariale. Rendez-vous sur le site dédié pour trouver toute l'information dont vous avez besoin afin de faire vos choix d'investissement.

[Aller sur le site](#)

Boîte à outils



La gestion pilotée, qu'est-ce que c'est ?

En matière d'épargne retraite, le mode de gestion par défaut est la gestion pilotée. Il s'agit de déléguer la gestion de votre épargne en tenant compte de votre profil d'investisseur, avec pour ambition d'optimiser le rendement de votre épargne. On vous explique comment ça fonctionne.

[Regarder la vidéo](#)



Actionnaires individuels : votez en toute connaissance de cause

Malgré le contexte actuel et l'organisation à huis clos de nombreuses assemblées générales, il est essentiel que chaque actionnaire continue d'exercer son droit de vote, selon les modalités mises en place par les sociétés cotées. Retrouvez l'essentiel à savoir sur les résolutions les plus fréquentes dans notre guide dédié.

[Télécharger le guide](#)

Attention !

Les listes noires de l'AMF sont régulièrement mises à jour. Consultez-les avant d'investir dans le Forex, les biens divers ou encore les produits dérivés sur crypto-actifs.

[Accéder aux listes noires](#)

Vos rendez-vous



Le site de l'AMF fait peau neuve

Afin de mieux vous accompagner dans vos projets d'investissement, et de répondre aux usages mobiles, le site de l'AMF s'est refait une beauté. Articles, guides, fiches pratiques... retrouvez sur l'Espace Epargnants toutes les informations utiles pour bien investir et ne pas tomber dans le piège des arnaques.

[Aller sur le site](#)

Nous contacter

Par téléphone : 01 53 54 62 00 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

[Par formulaire](#)

Pas encore abonné ?
[Abonnez-vous aux contenus de l'Espace Epargnants](#)



